

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 juin 2009

Présents : Les Conseillers Municipaux

Absents excusés : Emmanuel POUTHIER (*procuration donnée à Simone VALOT*), Gérard MOREL et Jean-Paul MOUREY

Secrétaire de séance : Christine HUMBERTJEAN

~ ~ ~ ~ ~

→ Travaux du périscolaire

Mr Jacques DOMATTI, responsable des bâtiments communaux, fait le point sur l'état d'avancement des travaux concernant le périscolaire.

Avec l'aide du CAUE (Conseil d'Aménagement d'Urbanisme et d'Environnement), le Conseil a décidé en 2008 de s'entourer des compétences de l'organisme HDL (Habitat et Développement Local du Doubs) pour mener à bien une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour un coût de 21 120 € HT.

La mission porte sur l'aménagement des bâtiments de la mairie, le rez-de-chaussée de l'ancienne fromagerie et l'ancien local des pompiers pour un espace périscolaire.

Le Conseil a retenu comme priorité cette année l'aménagement du périscolaire avec pour objectif de disposer du nouvel espace pour la rentrée scolaire 2009-2010.

Pour réaliser au plus vite les travaux, la décision a été prise de mettre fin à la mission AMO pour le périscolaire et poursuivre la collaboration avec HDL en leur confiant la maîtrise d'œuvre.

La future salle du périscolaire aura une surface de 80 m².

L'accès se fera depuis le couloir de l'école grâce à une ouverture dans le mur.

La capacité d'accueil sera de 36 enfants.

Un espace contigu à la salle repas pourra servir à des activités de motricité.

Les travaux pourraient débuter courant novembre pour un montant estimé à 92 000 € H.T. Des demandes de subvention seront déposées.

Le Conseil accepte le projet présenté sur plan et prend les délibérations suivantes :

- suspension de l'AMO pour le périscolaire et suppression de la mission SICA puisque nous ne réaliserons pas l'étude du chauffage groupé : l'avenant n°1 sur l'AMO est accepté

Le nouveau marché AMO pour l'étude du reste de l'aménagement Mairie-Fromagerie est de 18 750 H.T soit 22 365.20 € T.T.C

- le Conseil décide de confier la Maîtrise d'Oeuvre du projet périscolaire à HDL sur la base de 12% du coût des travaux soit un montant d'honoraires de 11 040 € (92 000 € H.T. x 12%)

→ Travaux route de Byans

Présentés par Mr Daudey.

Lors de la réunion de travail avec le cabinet d'études « Au-delà du fleuve », plusieurs scénarii d'aménagement de la place ont été présentés.

Cette réunion avait pour objectif de montrer quel aménagement pouvait être fait sur la place, tout en laissant de l'espace public.

Aucune décision n'a été prise à ce sujet et reste en état de réflexion.

Cependant, pour les travaux de la route de Byans, principalement le plateau surélevé, il est nécessaire de réaliser les travaux de bordure en continuité avec les travaux futurs de la place puisqu'il se trouve tout au début de la place.

Pour la voirie

La commission a établi une liste des rues et chemins à refaire.

Afin de réaliser des travaux sur l'exercice budgétaire 2009, la priorité a été fixée pour une réfection du chemin du Moulinot.

La commune de Buffard ayant décidée de refaire la partie du chemin lui appartenant, il a été convenu que les 2 communes devaient coordonner les travaux de voirie.

Le Conseil a décidé aussi d'effectuer des travaux de purge sur le chemin de Mesmay.

De même, il sera revu pour la route de la scierie qui pose des problèmes lors de fortes précipitations provoquant des inondations dans le garage de Mr LOCATELLI et quelle solution pourra être apportée.

→ **Travaux de la salle des fêtes**

Des devis ont été demandés pour le remplacement des fenêtres de la salle des fêtes.

L'Entreprise TROUTTET propose un montant de 13 767 € HT et l'Entreprise PEVESCAL un montant de 15 333 € HT.

Le Conseil accepte de passer commande à l'Entreprise TROUTTET d' Arc et Senans. La mise en conformité de l'électricité doit être faite pour un montant de 1 290,75 € HT estimé par l'entreprise ABS de Chouzelot. Le conseil accepte le devis.

De même pour des mises de conformité à la réglementation, les cuves à fuel, enterrées, devront être sécurisées.

Un devis sera demandé à l'Entreprise BOLE.

Un WC handicapé devra être mis en remplacement d'un WC femmes : un devis sera demandé à l'Entreprise PEDRO

→ **Transport scolaire**

Mme le Maire informe le Conseil que le transport scolaire méridien ne sera plus pris en charge par le Conseil Général du Doubs (CG25) à la rentrée de septembre 2009 pour les écoles proposant une restauration scolaire.

Le coût du transport est de 50 €/jour soit 7 385 €/an.

Toutefois, pour les communes qui souhaitent le maintien de ce service, le CG 25 exigera une participation financière à hauteur de :

- 50 % du coût pour l'année 2009/2010, soit 3 692.50 €

- 25 % du coût pour l'année 2010/2011, soit 1 846.25 €

Le Conseil de Buffard devra prendre une décision pour ses élèves bénéficiant du service.

Pour Liesle, la décision est prise, à l'unanimité, de ne pas participer au coût. Le service sera donc supprimé sur la commune dès la rentrée.

→ **Service périscolaire**

Présenté par Mr Daudey.

Le point sur le périscolaire sera fait à un prochain conseil.

On peut compter une moyenne de fréquence pour la cantine de 12 à 14 enfants.

Le Château d'Uzel qui assure le repas, augmente son tarif. A la rentrée, le repas sera de 3,23 € avec un supplément de 0,05 € pour l'option pain bio.

Pour le supplément du pain, 8 conseillers votent non, 4 sont pour et une abstention

Madame le Maire signera donc un avenant au contrat de fourniture de repas sur la base de 3.23 € H.T. le repas pour l'année 2009/2010.

Concernant le projet de "Ecole Numérique", LIESLE n'a pas été retenue puisque les 66 premières demandes ont été pourvues (quota de 66 pour le Doubs). Ce projet était soutenu par le Ministère de l'Education Nationale et suivie par l'Association des Maires Ruraux.

Une fois de plus, on peut constater que les petites communes se retrouvent pénalisées par ce système de répartition de crédits. Une demande urgente en moyen informatique se fait connaître pour les classes (les anciens micros à disposition des élèves sont devenus obsolètes).

Une réflexion devra être menée pour doter l'école d'un nouveau parc informatique.

→ **Fête patronale 2009**

Depuis plusieurs années, il est constaté que la fête foraine s'essouffle et manque d'animation le samedi soir.

Après avoir pris contact avec la nouvelle association La Croche composée de jeunes musiciens de Liesle et des villages voisins, il a été demandé dans quelle mesure le groupe pouvait assurer une prestation le samedi 1^{er} août.

En concertation avec les autres organisateurs (club de football et comité d'animation), il a été décidé que l'association La Croche animerait la soirée du 1^{er} août par un concert. Le concert, avec buvette, durerait environ 6 heures.

Pour cette prestation, des frais sont engagés ; le nouveau groupe demande une participation financière à la commune pour un montant de 200 euros comprenant la location d'un chapiteau, des enceintes lumières et l'affichage pour l'intégralité des manifestations proposées pendant les trois jours.

Le Conseil accepte à l'unanimité.

→ **Rapport de l'eau 2008**

La Direction Départementale de l'Equipement et de l'Agriculture a établi le rapport annuel du service de l'eau potable de la commune.

Pour l'année 2008 : 282 abonnés et une consommation de 33 139 m³.

Le bilan fourni par la DDASS indique que l'eau de Liesle est de bonne qualité et que toutes les analyses sont conformes.

→ **Emprunt lotissement**

Pour financer le projet de réalisation d'un nouveau quartier, un emprunt de 250 000 € est nécessaire.

Deux banques ont été consultées :

- Caisse d'Epargne : échéance fixe annuelle avec taux fixe à 3,33 % pour 5 ans et 3,23 % pour 3 ans
- Crédit Agricole : taux variable soit 2,31 % sur 3 ans : possibilité de remboursement de capital anticipé sans frais.

Aucune proposition n'est retenue. La décision sera prise plus tard lorsque toutes les dépenses du lotissement seront chiffrées.

→ **Divers**

- A la station de pompage, l'alarme signalant le manquement d'eau au réservoir ne fonctionne plus.

Un devis de 6 000 € est présenté par l'entreprise Thieulin. D'autres devis sont en cours.

- Abri bus de la place : demande est faite pour qu'il soit nettoyé

- Samedi 4 juillet, la commission forêt propose de nettoyer les sentiers du parc du curé. Toutes les bonnes volontés sont appelées. Rdv à 9 heures sur le site.

Séance levée à 23h00